

Concerne: le projet d'aménagement de la Friche Josaphat.

Bruxelles, le 23 novembre 2019

Chère madame, cher monsieur,

La Région mène une politique d'urbanisme contraire à sa propre politique de mobilité et inconciliable avec son discours sur l'urgence écologique : des projets de bétonisation qui entrent en contradiction avec les objectifs et ambitions de Good move, du PRDD et du plan énergie climat.

Ce projet de PAD Josaphat propose en effet la construction d'un quartier pharaonique, trop dense et mal raccordé au tissu existant :

- Le site Josaphat est ceint par des voies proches de la saturation. Or, avec le PAD Josaphat, plus de 5500 déplacements auto viendraient quotidiennement s'y ajouter. C'est inimaginable. Et c'est contraire aux ambitions du plan Good move .
- Le remplacement d'une friche à haute valeur écologique de 25 ha par un fin couloir de 2,6ha et quelques zones vertes résiduelles est susceptible de fragiliser tout le maillage vert bruxellois. C'est incompatible avec le PRDD et le Plan climat notamment.
- A terme, dans le cadre de ce projet de PAD, le parc de logement serait largement privatisé : entre 73 et 78% de logements privés ou privatisables sur un terrain 100% public, ce n'est pas acceptable. Ce qui est public doit tout simplement rester public.

Nous, Bruxellois(es), Schaerbeekois demandons

1. un moratoire sur le PAD Josaphat. Cette demande n'est en fin de compte qu'une conséquence logique du diagnostic qui a été posé par le Bouwmeester, Kristaan Borret (pour qui la densification de Bruxelles a atteint son paroxysme et requiert une pause de dix ans).
2. l'annulation des projets qui supposent la destruction d'une biodiversité impossible à compenser. C'est le cas du Projet de PAD Josaphat, qui suppose la bétonisation d'environ 19,5 hectares, que les naturalistes considèrent aujourd'hui comme un des principaux spots de biodiversité de la capitale. Dans le contexte actuel, il est important de maintenir et préserver ce spot.
3. Nous demandons une politique de Participation citoyenne digne de ce nom et la remise en cause des PADs (qui court-circuitent la hiérarchie des normes et constituent, dans le nouveau code d'aménagement du territoire, un outil destruction du pouvoir des citoyens). Les citoyens ne veulent pas être consultés sur des projets clé sur porte qui leur sont présentés quand le cahier des charges est déjà fait, mais en amont de la procédure... la ville n' appartient pas aux promoteurs.

Concerne: le projet d'aménagement de la Friche Josaphat. volet logement (gabarits)

Bruxelles, le 23 novembre 2019

Chère madame, cher Monsieur

voici l'avis de _____, sur le PAD Josaphat (concernant les gabarits des immeubles programmés par le PAD Josaphat)

1. Tour

En tant qu'habitants du clos de l'Oasis, du quartier de la Gare, de l'avenue H. Conscience et de la rue A. Roland, nous nous opposons au projet de construction de la tour de 20 étages qui est prévu (dans le cadre du PAD Josaphat) à hauteur de la gare d'Evere. Les habitants de cette hypothétique tour auront une vue plongeante sur nos jardins du Clos de L'Oasis, avenue Henri Conscience et rue Roland. Cela entraînera inévitablement une série d'incidences négatives : une baisse d'ensoleillement, une baisse de qualité de vie, sans compter la problématique du "micro-climat des tours" bien connu de tous les urbanistes (courants d'air).

Respect de la distance : quelle est la distance réelle entre le bâti du nouveau quartier et les terrains et logements des rues périphériques (Roland, Conscience, Oasis, Jardins) ? Dans le calcul du périmètre de la friche, a-t-on pris en compte le fait que les fonds de jardins ont été vendus aux particuliers de la rue Arthur Roland et de l'avenue Gilisquet.

2. Rue Arthur Roland

Les gabarits récapitulés sur la fig. 32 (p. 59 du RIE : [Implantation, gabarit et typologie des bâtiments](#)) ne sont pas corrects pour la Rue Arthur Roland, il est erroné de classer les maisons particulières en gabarit R+1+T à R+3+T. Les maisons de la rue Roland font partie intégrante de la cité jardin Terdelt, avec la même uniformité architecturale. Elle fait d'ailleurs l'objet du règlement communal zone spécifique ([Règlement Communal d'Urbanisme Zoné Quartiers Terdelt et Chomé](#)).

Aucune maison ne dépasse R+2+T.. Ceci a un impact direct sur les nouveaux bâtiments directement limitrophes puisque le PAD définit l'implantation et le gabarit maximal des nouvelles constructions en fonction du cadre bâti existant le plus proche (volet stratégique p. 31 : « Le principe est que la hauteur des bâtiments neufs construits en pied de talus, au-delà de la zone non-constructible, ne dépasse pas la hauteur des constructions riveraines construites en haut du talus. »).

De plus le RIE ne reprend aucune photo dans le RIE de la Rue Arthur Roland dans la section qui concerne les gabarits alors que la rue est directement mitoyenne au site. Nous considérons ceci comme un manquement important.

NB : Les autres rues n'ont pas toutes été analysées mais l'erreur ici-mentionnée remet en cause la qualité de toute l'analyse

1.3.2.2. Implantation, gabarit et typologie des bâtiments

Le cadre bâti proche au site est composé d'ensembles relativement homogènes mais de caractéristiques très différentes entre eux. Les catégories reprises sur la figure ci-dessous et les illustrations présentées aux pages suivantes tiennent lieu de description.

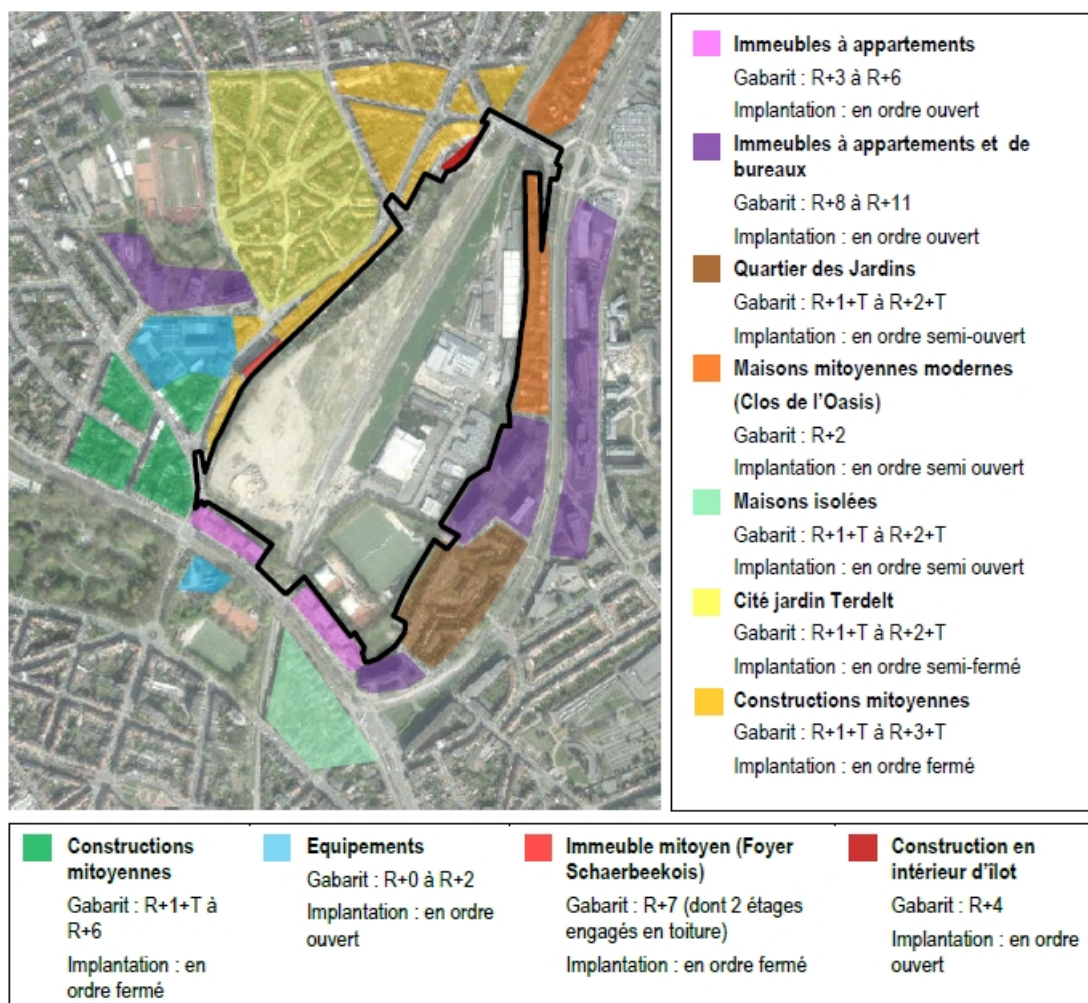


Figure 32 : Identification des principaux ensembles du bâti plus proche (ARIES sur fond de plan BRUGIS)

Question : quelle est la raison pour laquelle le périmètre du PAD prend en considération les terrains privés

Concerne: le projet d'aménagement de la Friche Josaphat. Volet Mobilité.

Bruxelles, le 23 novembre 2019

Madame, Monsieur,

En tant que bruxellois(e), schaerbeekois(e), everois(e) et riverain(e) de la friche Josaphat, je suis particulièrement sensible au Projet d'Aménagement directeur Josaphat que le Gouvernement de la Région bruxelloise planifie d'implanter sur la friche Josaphat à Schaerbeek.

Je suis conscient(e) des enjeux que doit affronter la région bruxelloise pour devenir une ville moderne qui devra répondre aux besoins sociaux, économiques, environnementaux et culturels du XXI^{ème} siècle.

Le PAD Josaphat est actuellement à l'enquête publique.

Le point fondamental qui m'interpelle et qui m'inquiète est la surdensification de ce site : 1600 logements, 2 écoles, 2 crèches, 1 hôtel, 1 campus sportif et une zone d'industrie urbaine. Tout cela implanté dans une cuvette ceinturée de maisons et d'immeubles d'habitations, de voiries saturées, dont les accès sont très limités.

J'aborderai ci-dessous le domaine qui m'inquiète le plus dans cet énorme programme urbain : celui de la MOBILITE qui subira de plein fouet tous les problèmes de cette surdensification.

Comme on peut le lire au point 7.3 du Rapport d'incidences environnementales (RIE) celui-ci ne présente que des intentions et fait des recommandations. Le Gouvernement régional bruxellois n'a pas obligation de suivre d'effet ces recommandations. A ce stade nous pouvons conclure que le Gouvernement régional bruxellois, avec ses « Experts », est seul juge en la matière.

Cela pose vraiment question.

Le PAD se base sur une croissance démographique importante en Région bruxelloise (volet informatif p.9), mais dont les chiffres actuels démontrent la surestimation de 2/3. Les prémisses de base étant faux, ce PAD ne correspond plus aux prévisions. Il va saccager la partie nord-est de la région bruxelloise, en implantant sur la friche Josaphat, une trop grande concentration de logements. Il va ainsi aggraver les problèmes de mobilité dans le nord-est de la Région bruxelloise.

Le PAD Josaphat est analysé, de manière isolée, sans tenir compte de la proximité du ring Nord et de l'autoroute E40, sans tenir compte des autres PAD programmés à Schaerbeek à savoir MediaPark, Evere (PAD Bordet), plus loin le PAD Casernes d'Ixelles sur l'axe bd Général Jacques, Louis Schmitt, Wahis, Lambermont, sans oublier tous les projets urbanistiques communaux et régionaux. L'effet cumulatif de tous ces imposants programmes immobiliers aura un impact important sur le PAD

Josaphat. Cet impact n'est pas pris en compte dans l'étude sur la mobilité. En outre le RIE Mediapark a été réalisé par un autre bureau d'étude (Buur). Les deux RIE n'ont pas été confrontés l'un à l'autre au niveau de leur mobilité, alors que les deux PAD sont distants de +/- 3 km.

Nous exigeons un Rapport d'incidences environnementales analysant les effets cumulatifs d'une part de tous les PAD programmés en Région bruxelloise, d'autre part un Rapport d'incidences environnementales analysant l'effet cumulatif des PAD schaerbeekois, everois, ixellois, et des projets urbanistiques communaux et régionaux.

L'analyse transversale du RIE montre que la mobilité reste un énorme problème.

Différents analyses, scénarios, chiffres rendent la lecture et la compréhension compliquées. Le RIE mobilité tente vaillamment de valloir élaborer et de proposer des recommandations mais au vu des différents scénarios développés, il est clair qu'aucune solution réaliste voire raisonnable ne se dégage.

Le site Josaphat est enclavé, isolé de son environnement. Il possède très peu d'accès. Il aura fallu 4 scénarios pour tenter de solutionner le désenclavement du site et les problèmes de mobilité que le PAD Josaphat engendrera. Le RIE mobilité tente d'élaborer une analyse mais au vu de ces 4 scénarios il est clair qu'aucune solution valable n'est apportée en termes d'impact. « p. 522 Rapport final *Aucun de ces 4 scénarios n'est donc pleinement satisfaisant au regard des impacts qu'ils génèrent.* »

Ce PAD ne tient pas la route.

Toutes les sources utilisées et les données rassemblées sont dépassées voire obsolètes et ne correspondent pas à la situation actuelle. Nous avons devant nous des arguments avancés sur base de vieilles analyses et de comptages dépassés.

Le RIE Josaphat ne tient pas compte du nouveau Plan Régional de mobilité Good-Move. Le RIE utilise les vieux Plans communaux de mobilité de Schaerbeek et Evere qui doivent être réactualisés pour être mis en conformité avec le nouveau PRDD et Good-Move d'application en 2020. Il ne fait pas référence au nouveau Plan Directeur Bus de 2019. Faire références à d'hypothétiques monitorings programmés dans le futur « en cas de problèmes » et à d'éventuelles solutions données par d'hypothétiques « Experts » n'est pas convaincant. (*cfr paroles des conférenciers durant la séance d'information du 21 octobre 2019*).

Nous exigeons que le PAD Josaphat et son RIE tiennent compte des nouveaux PCM qui devront être refaits par les communes de Schaerbeek et Evere, ainsi que l'adaptation au PRM Good-Move et l'application du Plan Directeur Bus.

Certains organismes essentiels tels Bruxelles-mobilité, la STIB, la SNCB ne font pas parties du comité d'accompagnement. Les organismes concernés ont-ils été contactés et de quelle manière ? Ont-ils déjà des ébauches de projet?

Le PAD Josaphat a été analysé avec un saucissonnage de toutes les incidences environnementales sur la mobilité (flux, comptages, maillages, nombre de voitures, trafic de transit, etc...). Des recommandations sont faites sur bases de comptages réalisés sur 1 seul jour et sans analyse du report

des flux sur d'autres accès au site voire même sur les quartiers à peine plus éloignés.

Le RIE Josaphat n'est pas à jour. Il comporte des erreurs, imprécisions, dates variables, dénominations diverses pour un seul lieu, ce qui apporte beaucoup de confusion lors de la lecture. Il y a clairement un manque de cohérence, de rigueur et de clarté. Ce manque de rigueur témoigne de la légèreté et de l'empressement avec lesquels le Gouvernement régional, Perspectives.brussels et la SAU ont fait faire ce RIE. Le 23 mai 2019 le Conseil des Ministres approuvait le PAD Josaphat ainsi que son RIE en première lecture, soit 3 jours avant les élections régionales. Il apparaît clairement que le RIE a été fait dans l'urgence pour être approuvé en première lecture avec le PAD juste avant les élections. Il n'a pas été fait avec le sérieux voulu pour un projet d'une telle envergure et demande une complète réactualisation, et une vérification de toutes les données.

Nous exigeons un nouveau un Rapport d'incidences environnementales actualisé, faits d'analyses récentes, avec des données correctes, cohérent, rigoureux.

Comment justifier le coût pour le contribuable de la réalisation de ce Rapport d'incidences environnementales approximatif, dont les recommandations ne sont même pas obligatoirement suivies d'effet ???

Le RIE propose de nouveaux accès. Chaque accès aura une incidence sur les quartiers avoisinants. Pour créer ces nouveaux accès et pour rattraper l'important dénivelé du site, des passerelles seront créées à travers les talus boisés. Le RIE n'hésite pas à calculer la largeur d'un accès piéton et cycliste (rue Arthur Roland) en y intégrant un terrain privé. L'accès créé de toute pièce sur l'avenue Gilisquet pose lui aussi question. Y a-t-il eu un droit de préemption sur un immeuble? La commune d'Evere, sur laquelle se trouve l'immeuble n'a pas répondu à nos demandes.

Y aura-t-il des expropriations? Si oui lesquelles? Nous dénonçons le black-out autour des opérations immobilières pour créer ces accès.

Comment dans ces conditions prétendre vouloir préserver la biodiversité actuelle de la friche Josaphat?

Le PAD programme toute sa gestion en terme de mobilité, de stationnement, de parking, de circulation dans et autour du site sur base d'éventuels et hypothétiques transports publics. Une ligne « éventuelle » de bus qui traverserait du nord au sud le site, un métro en « projet » mais dont les stations les plus proches seront éloignées, un RER régulièrement retardé, des propositions surréalistes de feux de signalisation pour le bus aux sorties du site, une proposition de mettre le bus en site protégé entre la rue Guffens et Latinis alors que la largeur actuelle ne le permet pas!

Deux constatation importante s'impose :

Les problèmes de mobilité liés aux déplacements des personnes à mobilité réduite sont à peine ébauchés

Quant à la circulation des poids lourds sur le site et autour du site, cela reste un mystère....

Dans le RIE, on constate des différences de langage entre le rapport final et le rapport non technique. Le rapport non technique est édulcoré, nettoyé, « comme pour dissimuler... » !

BREF

- A la lecture du PAD Josaphat et du RIE, une première remarque s'impose : le PAD Josaphat est un programme urbanistique implanté au forceps sur un terrain dont la topographie et l'implantation sur une ancienne friche industrielle ne sont pas adaptées. Le terrain est situé dans une cuvette avec très peu d'accès vers l'extérieur: Il est ceinturé par des quartiers d'habitations construits en ordre serré, des immeubles d'habitations, un pont et des talus qui en constituent l'enceinte. Il est en outre traversé en son centre du nord au sud par des voies de chemin de fer qui depuis leur création au 19ème siècle constituent une barrière très claire, quasi infranchissable (Sacré Alix, Le chemin de fer dans la ville : gares et urbanisation au nord-est de Bruxelles 1850-1930, CFC, 2019, p. 91), contrairement à ce qu'affirme le volet stratégique p. 11 présentant le train comme une opportunité.
- Implanter dans cette cuvette avec de telles contraintes, 1600 logements, des écoles, crèches, hôtel, 1 zone d'industrie urbaine, fait preuve d'un manque total de réalisme et de bon sens.
- Une fois de plus, il s'agit d'un projet d'un autre siècle qui répond uniquement à des impératifs financiers et qui ne correspond plus aux besoins réels des bruxellois particulièrement soucieux des problèmes climatiques.
- La séance d'information organisée par Perspectives.brussels avec la présence de la Société d'aménagement urbain et d'Ariès du 21 octobre 2019 est à l'image de ce qui précède :
 - des folders annonçant la séance, non distribués dans les rues riveraines du site: Gilisquet, Roland, Quartier Terdelt, Clos de l'Oasis. Les habitants concernés directement n'ont pas été avertis.
 - dans la projection informative, les élévations et coupes des bâtiments étaient absents, évitant ainsi de montrer la hauteur de immeubles prévus (R+20, R+8, R+6...)
 - une présentation de la mobilité automobile sur base d'un plan cycliste.
 - un retranchement des orateurs derrière d'éventuels monitorings et des experts.
 - et que de questions restées sans réponse!

En regard de ce qui précède, nous demandons un moratoire face au PAD Josaphat et réclamons une table ronde - que nous sollicitons depuis plus de quatre ans - pour réfléchir sur le futur de la friche Josaphat.

Préambule:

Nous souhaitons mettre en évidence les éléments suivants quant à l'organisation même de la procédure de consultation de la population :

- *Pour chaque PAD, l'ensemble des documents à revoir par les citoyens représentent plusieurs centaines de pages souvent très techniques. Les quelques résumés stratégiques en diluent fortement la substance et n'ont pas de caractère contraignant. Cela ne permet pas pratiquement au citoyen de se faire un avis éclairé dans le délai imparti de deux mois.*

- *La quasi- simultan  it   des proc  dures pour 4 PAD (Josaphat, Heyvaert, Herman Debrox et Loi) renforce encore le point ci-dessus et rend de fait pratiquement impossible une revue ad  quate de ces dossiers par les citoyens mais aussi par les diff  rentes commissions et organes consult  s, ce qui est inacceptable au vu des enjeux*
- *De plus, la publicit   organis  e par la R  gion pour cette enqu  te publique ne me semble pas   tre plus ad  quate. Perspective Brussels a organis   une r  union d'information pour les riverains mais j'y note plusieurs manquements majeurs :*
 - *La r  union a eu lieu le 21 octobre, c'est-  -dire apr  s 1/3 du temps d  volu aux riverains pour r  agir alors que celui-ci est d  j   d  mesur  ment court*
 - *Je n'ai en tant qu'habitante de la rue Arthur Roland, directement voisine du site, re  u aucune publicit   pour cette r  union. En interrogeant mes voisins, il semblerait qu'aucun habitant de la commune de Schaerbeek n'aurait re  u les flyers d'invitation    la r  union ?*
 - *Plus   l  ments essentiels du projet n'ont pas   t   pr  sent   lors de la r  union, comme par exemple le plan futur de mobilit   (voiries et sens pr  vu de la circulation), plans mis en place pour maintenir la biodiversit   sur le site, plans mis en place pour limiter les nuisances pour les riverains d'un chantier sens   durer ~10 ans. Ces   l  ments sont pourtant des   l  ments essentiels du projet et repr  sentent des manquements s  v  res.*

Au vu des enjeux couverts par les PAD pour la R  gion de Bruxelles de demain, nous consid  rons donc que l'enqu  te publique est vici  e (sp  cifiquement pour le PAD Josaphat mais aussi pour les 3 autres PADs en consultation simultan  e) et demandons que celles-ci soit recommenc  es.

objet : enquête publique sur le projet de Plan d'Aménagement Directeur (PAD) Josaphat.
Analyse du Rapport d'incidences environnementales : **Volet biodiversité.**

Bruxelles, le 23 novembre 2019

Cher Monsieur, chère madame,

voici l'avis de _____, sur le PAD Josaphat (en soutien des naturalistes du collectif "sauvons la friche Josaphat")

1. Introduction

Dans le cadre de l'enquête publique, je souhaiterais vous faire part de mon avis. Le PAD Josaphat prétend préparer l'émergence d'un "quartier durable". Or, les modalités de développement du projet - en matière de "maintien de la biodiversité" - rendent impossible la poursuite de cette ambition. Loin d'être "durable", ce quartier détruira l'essentiel d'un patrimoine précieux et irremplaçable pour le convertir en un tissu urbain excessivement minéral, pauvre et indifférencié.

De l'aveu du maître-architecte Kristiaan Borret, la densification du territoire a atteint son paroxysme, et il est temps de la mettre en pause...

« A Bruxelles, les dix dernières années ont été dominées par la croissance démographique. La densification a clairement été poussée à son paroxysme. Les dix prochaines années doivent par contre être dominées par le réchauffement climatique et la transition écologique. La densification du territoire doit être mise en pause pour se concentrer sur la végétalisation de la ville. Bruxelles doit entrer dans une nouvelle ère. Il faut la laisser respirer » (Trends, septembre 2019).

2. Sous-évaluation du patrimoine naturel du site.

Nous estimons que les aménagements urbanistiques prévus dans le PAD JOSAPHAT n'intègrent pas suffisamment la protection de la nature. Le maintien ou l'amélioration de la biodiversité ne pourra pas être rendue effective à défaut de pouvoir proposer des procédures claires d'évaluation dès les stades précoces de planification du PAD JOSAPHAT (Source : 3.2.3 Analyse AFOM (SWOT) page 64 RIE du PRDD de la RBC). En effet selon la même source, La RBC manque d'outils stables et fiables de monitoring et d'évaluation de la biodiversité. Le volet Faune & Flore repris au RIE du PAD JOSAPHAT établit par le bureau

ARIES n'échappe pas à cette vérité par exemple aucune espèce du règne animal recensé sur la friche n'est citée dans le RIE 1.6.1 Présentation du projet de plan en matière de faune et flore pages 385 à 392. Un unique relevé de terrain effectué le 24/07/2015 par le bureau d'études Aries ne précise que les espèces dominantes et caractéristiques de la composition floristique du site (page 210 du RIE chapitre 2 : Diagnostic de la situation de fait).

Bref, ce RIE sous-évalue la valeur réelle du patrimoine naturel du site Josaphat¹, et passe sous silence une grande partie² des impacts du projet sur cette biodiversité³.

La friche est le 3ème hotspot bruxellois en terme de biodiversité. Sa notoriété dépasse de loin les limites de la Région Bruxelloise. Des naturalistes de terrain de Flandre et de Wallonie sont déjà venus observer et inventorier sur la friche Josaphat ; preuve de son pouvoir attractif et du potentiel élevé en termes d'espèces visibles (plus de 750 espèces différentes ont pu déjà être identifiées in situ) (...) Or, Le RIE Josaphat est particulièrement pauvre sur le volet biodiversité.

Questions :

- Pourquoi ce patrimoine naturel a-t-il été sous-évalué ? Pourquoi le RIE ne cite pratiquement aucune espèce, sur la faune présente sur le site, alors que la plateforme www.observations.be (reconnue pour sa valeur scientifique) établit une liste record de 650 espèces indigènes (rien que pour la faune) ?
- Pourquoi le RIE ne tient-il pas compte de la fréquentation des espèces sur le site en fonction de leurs cycles biologiques et des saisons? Cela permettrait de calculer bien plus précisément l'impact du projet.

3. Préservation de la faune

Nous demandons qu'une attention particulière soit accordée à la préservation des abeilles sauvages, des libellules, l'avifaune et les orthoptères du Site.

3.1. Les abeilles sauvages : le RIE ne fait pas mention de l'importante diversité d'abeilles sauvages qui ont été observées sur le site. Elles ont fait l'objet d'un inventaire. La base de données naturaliste Observations.be recense en effet plus d'une centaine d'espèces d'abeilles sauvages *sensu stricto* sur la Friche Josaphat, dont 20% sont rares, voire très rares sur le territoire belge⁴ (*Eucera longicornis*, *Hylaeus styriacus*, *Hylaeus gredleri*, *Celioxys elongatus*, *Anthidium punctatum*, *Melitta leporina*, *Macropis fulvipes*, *Stelis phaeoptera*, *Megachile rotundata*, etc.)

Plus de 80 % des plantes à fleurs dépendent de ces abeilles sauvages que de nombreux

1 Voici un aperçu l'inventaire des espèces qui ont été observées sur le site Josaphat entre 2014 et 2019 : 108 espèces d'oiseaux, 156 espèces d'hyménoptères, 102 espèces de papillons de nuit, 70 espèces de coléoptères, 62 espèces de diptères, 51 espèces d'hétéroptères, 32 espèces de papillons, 29 espèces de libellules, ... Plus de 80 espèces rarement ou très rarement observées en région bruxelloise (source : observations.be).

2 Dans le laps de temps qui sépare 2016 de 2019, une immense biodiversité s'est développée sur le site : 159 nouvelles espèces ont été recensées en 2016, 81 en 2017, 99 en 2018, et ... également 99 nouvelles espèces ont été découvertes depuis entre le début janvier 2019 et le début novembre 2019.

3 Des milliers de données relatives à la biodiversité documentés sur le portail « observations.be » : 19.480 données naturalistes relatives à 1.020 taxons

4 https://observations.be/gebied/species_list/264429

rapports scientifiques estiment en sérieux déclin (*concurrence des abeilles domestiques, insecticides, destruction d'habitats,...*) voire, dans certains cas, en danger critique d'extinction. L'Union internationale pour la conservation de la nature indique par exemple que près de 30 % des espèces d'abeilles sauvages endémiques au continent européen ou à une partie de ce continent sont menacées (en danger critique, en danger, vulnérables)⁵.

Il convient de protéger et de maintenir l'exceptionnelle diversité d'abeilles sauvages présentes sur la friche Josaphat, en préservant à tout le moins des zones ouvertes exposées à l'ensoleillement et protégées du piétinement, ainsi qu'une flore indigène abondante et diversifiée. Les talus bordant la voie ferrée devraient être conservés sans aménagements pour protéger les colonies qu'ils abritent (*Colletes cunicularius, Megachile ericetorum, Andrena vaga...*). La présence de ruches est évidemment à prohiber.

3.2. Libellules

En 2014, déjà, une population de *Sympetrum danae* - une libellule dont les populations se concentrent essentiellement en Haute Ardenne et en Campine limbourgeoise, - était découverte en phases d'accouplement et de ponte sur quelques mares et flaques temporaires de la friche Josaphat⁶. Il s'agissait seulement de la seconde preuve de reproduction de cette espèce en Région de Bruxelles-Capitale. Œufs et larves disparaîtront quelques mois plus tard sous une couche de terres de remblai. Avant même le creusement de mares par les riverains et usagers de la friche, le site constituait par ailleurs un habitat idéal – ouverture, ensoleillement - pour de nombreuses libellules en périodes de maturation et de dispersion.

L'inventaire des libellules réalisé par les naturalistes bénévoles ces cinq dernières années révèle que 29 espèces d'odonates ont été observées sur cette période à la Friche Josaphat, soit plus de 40% du total des espèces rencontrées en Belgique, et près de 60% des espèces bruxelloises. Cet inventaire, qui alimente généreusement le prochain Atlas des Libellules bruxelloises à paraître sous la direction conjointe de l'Institut des Sciences Naturelles et du groupe de travail Gomphus des Naturalistes belges, a aussi permis de noter sur la friche les premiers indices de reproduction jamais observés (accouplement et ponte) de *Lestes barbarus* et de *Lestes virens* en Région de Bruxelles-Capitale⁷.

A ces deux espèces de lestes, rarement mentionnées à Bruxelles, s'ajoutent sur la friche Josaphat l'observation de *Lestes sponsa*, *Lestes viridis* et *Sympecma fusca*, ce qui fait du site un des rares en Belgique et le seul à Bruxelles où peuvent s'observer au cours d'une même saison cinq des six lestes connus dans notre pays. Au total, ce sont 16 espèces de libellules pour lesquelles des indices de reproduction (tandem, accouplement, ponte ou ténéraux) ont été relevés à la friche Josaphat.

Des libellules rares ou très rares ont également été observées ces cinq dernières années sur le site, parfois de façon régulière: *Anax ephippiger*, *Orthetrum brunneum*, *Orthetrum coerulescens*, *Sympetrum fonscolombii* et *Sympetrum pedemontanum*. Selon René-Marie Lafontaine, biologiste à l'Institut Royal des Sciences Naturelles, « leur longue durée de vie à l'état larvaire, leur position élevée dans la chaîne trophique et leur sensibilité à la qualité chimique de l'eau sont autant de caractères qui font des libellules de bons bio-indicateurs de

⁵ European Red List of bees. Luxembourg: Publication Office of the European Union. Évaluation publiée le 19 mars 2015, réalisée dans le contexte de la Liste rouge européenne des abeilles de l'UICN et du projet européen Status and Trends of European Pollinators (Step) financés par la Commission européenne.

⁶ <https://observations.be/waarneming/view/87172526>

⁷ <https://observations.be/waarneming/view/178615928> et <https://observations.be/waarneming/view/177537135#>

l'état des écosystèmes aquatiques et des zones semi-naturelles qui les entourent. »⁸

Il convient de protéger et de maintenir l'exceptionnelle diversité d'odonates présents sur la friche Josaphat, en préservant à tout le moins des zones ouvertes exposées à l'ensoleillement et comportant des mares protégées du piétinement et des chiens, et pourvues d'une végétation aquatique et rivulaire maîtrisée.

3.3. Avifaune

La friche Josaphat et, anciennement, la gare de triage, a accueilli pendant des décennies des oiseaux migrateurs soucieux de faire une halte, en raison de la faim, de la fatigue ou de conditions climatiques pénibles. Le site a en effet toujours été largement ouvert et visible du ciel à des kilomètres à la ronde.

Chaque année, lors des migrations printanières et automnales, de nombreuses espèces d'oiseaux migrateurs profitent ainsi de la friche pour reprendre des forces : *Merle à plastron, Traquet motteux, Tarier pâtre, Tarier des prés, Gobemouche gris, Gobemouche noir, Rougequeue à front blanc, Pipit farlouse, Pipit des arbres, Grive mauvis, Grive litorne, Bruant des roseaux, etc.* Des espèces très rares, en migration ou en erratisme, ont par ailleurs été mentionnées : *Huppe fasciée, Hibou des marais.*

Le caractère dégagé de la friche offre aussi à nos rapaces indigènes un terrain de chasse idéal : *Epervier d'Europe, Faucon crécerelle, Faucon pèlerin, Buse variable*, sont observés presque quotidiennement. Les constructions envisagées et la fermeture du site qui en résulte signeront probablement la fin d'une halte migratoire historique pour les oiseaux du nord de l'Europe, et éloigneront les oiseaux de proie susmentionnés vers l'extérieur de la ville. Sans parler des espèces indigènes telle la *bécasse des bois* qui seront irrémédiablement vouées à quitter les lieux.

Il convient de maintenir à tout le moins une large zone ouverte en bordure de la voie ferrée. Un parc linéaire composé de pelouses et de rangées d'arbres, tel que prévu par le projet, ne présente pas de caractère attractif pour les oiseaux précités et banalisera inévitablement l'avifaune. Une haie arbustive (aubépines, prunelliers, sorbiers, viornes...) pourrait y être plantée pour abriter et nourrir les oiseaux en halte migratoire.

3.4. Les orthoptères

La plupart des criquets et sauterelles sont thermophiles. Le maintien d'habitats ouverts et ensoleillés leur est donc indispensable. Un parc linéaire composé de pelouses et de rangées d'arbres, tel que prévu par le projet, ne présente pas d'intérêt pour les orthoptères de la friche Josaphat, pas davantage d'ailleurs qu'un talus exposé au nord.

La friche abrite 12 espèces d'orthoptères sur les 48 recensées en Belgique (soit 25%), et sur les 22 répertoriées en Région bruxelloise (soit 55%).

Citons parmi les plus remarquables :

- le Grillon d'Italie (*Oecanthus pellucens*) chante chaque année sur le site depuis 2015, lui conférant certains soirs d'été une atmosphère toute méridionale. Cette espèce figure sur la liste rouge (« rare ») des orthoptères de Wallonie ;
- l'Oedipode turquoise (*Oedipoda caerulescens*), qui bénéficie d'un statut « vulnérable »

⁸ Un Atlas détaillé des Libellules de la Région de Bruxelles-Capitale, <https://www.naturalsciences.be/fr/news/item/17666>

- en Région flamande et figure sur la liste rouge européenne de l'UICN 2016 ;
- le Criquet ensanglanté (*Stethophyma grossum*), qui était considéré comme « éteint » en Région Bruxelloise tout au long du siècle dernier et qui a été retrouvé sur deux sites à partir de 2018 : le Parc de Woluwé et... la Friche Josaphat. L'espèce est considérée comme « vulnérable » en Région flamande.

Il convient de maintenir à tout le moins une large zone ouverte en bordure de la voie ferrée, laquelle est particulièrement appréciée par certaines espèces. On y prévoira l'aménagement de parcelles de prairies fleuries (semences indigènes) et de zones de sol laissé à nu, ainsi qu'un entretien échelonné pour prévenir l'embroussaillage.

4. Nous demandons que le PRDD soient respectés

4.1 Quid du maintien de la biodiversité évoqué dans le PRDD ?

Dans ce PAD, le gouvernement bruxellois prétend à la fois vouloir "maintenir et renforcer la biodiversité" locale et reconverter la friche en un quartier mixte de 1600 logements (PAD Josaphat) ; ce qui supposerait de détruire environ 20 des 24 hectares de nature qui s'y trouvent. Ces deux objectifs sont strictement incompatibles.

Le RIE présente les 4,5 hectares de 'nature' restants (le futur parc longitudinal de 2,6 hectares, ou *Spoorpark*) comme un aménagement susceptible de "maintenir" voire "faire évoluer" positivement le maillage vert. C'est tout simplement impossible. La structure linéaire, rigide, artificielle, non-naturelle et fermée des quatre allées d'arbres plantés du *Spoorpark* ; structure elle-même entrecoupée de diverses infrastructures récréatives ou sportives, pourrait sans doute répondre à des attentes de la part des nouveaux habitants, par contre elle ne répond malheureusement pas au développement d'une biodiversité (faune et flore) intéressante en milieu urbain hormis quelques espèces anthropophiles banales tout en n'excluant pas l'installation d'espèces exotiques non-indigènes et ou invasives.

La réalisation de ce PAD Josaphat - qui implique donc la minéralisation de 80% de cette friche - est donc mathématiquement incompatible avec la stratégie 6 du PRDD (préserver et améliorer la patrimoine naturel régional), ainsi qu'une des "ambitions" (de l'arrêté du gouvernement adoptant le PAD Josaphat) qui concerne le "maintien de la biodiversité".

4.2. Quid du maintien et renforcement du maillage vert ?

La disparition de cette friche constituerait selon les naturalistes et scientifiques qui la fréquentent depuis 2013 une perte irrémédiable pour la région bruxelloise tout entière qui se verrait alors privée d'un élément essentiel de son maillage vert ; ce qu'interdit le Plan Énergie-Climat 2030 (le plan prévoit en effet de "préserver des sites de haute valeur biologique qui concourent spécifiquement au maillage vert").

https://environnement.brussels/sites/default/files/user_files/pnec_rbc_fr.pdf.

5. Conclusions et recommandations

Sur base de ces informations, et compte tenu de la gravité de la crise écologique⁹, de l'effondrement de la biodiversité locale et globale, le gouvernement bruxellois devrait premièrement procéder à l'abrogation de l'arrêté instaurant un PAD pour le site Josaphat ; et d'introduire un moratoire sur l'urbanisation de ce site.

Puisqu'il s'agit d'un niveau de biodiversité exceptionnel pour la région - et qu'il n'y a pas de mesures compensatoires qui puissent en contrebalancer la perte - nous demandons que le patrimoine naturel de cette friche Josaphat puisse bénéficier de la reconnaissance et du niveau de protection adéquat. Nous demandons que la Région en fasse un espace public protégé, co-géré par les organismes compétents.

⁹ A l'heure de ces mobilisations sans précédent pour la défense de notre biotope, la planification urbaine nécessite un changement radical de pensée: de la démographie à la température (voir : Rapport du BRAL).

Concerne: le plan d'aménagement directeur PAD Josaphat VOLET EAU

Comité de la Friche Josaphat c/o Krysia Sobieski/12 rue Arthur Roland, 1030 Schaerbeek – 28 novembre 2019

Le Comité de la Friche Josaphat est interpellé par le projet de Plan d'Aménagement Directeur (PAD) « Josaphat », plus particulièrement le projet d'ériger 1600 logements sur la partie ouest de la friche.

Nous vous demandons d'y renoncer, au profit du maintien de la zone verte actuelle, qui bénéficie à la biodiversité, à la gestion des eaux, et à la tempérance climatique. Sa disparition engendrerait des dommages non réparables. Au contraire, si le PAD était revu sur ce point, les quartiers environnants et la région pourraient bénéficier d'une connexion avec la nature en ville (Bruxelles est une ville de moins en moins verte). Les raisons sont les suivantes.

- Le projet ne permet pas une bonne gestion des eaux

Le projet de PAD affiche, parmi ses objectifs, « *le maintien de la biodiversité et la gestion durable de l'eau* »¹⁰. Il est précisé que les mesures envisagées par le projet visent « *à limiter l'imperméabilisation des sols et à réduire drastiquement la quantité d'eau pluviale destinée à rejoindre le collecteur par une stratégie de récupération, infiltration et tamponnage des eaux de ruissellement* »¹¹.

Or, le Rapport sur les incidences environnementales du PAD Josaphat (RIE) relève une augmentation du taux de l'imperméabilisation du site de 30 % à 70 %¹². Sur la partie ouest de la friche, totalement perméable à l'heure actuelle, il s'agit d'une augmentation encore plus substantielle, de 0 % à 70 %.

La première conséquence est la forte augmentation du volume d'eaux pluviales à gérer en cas d'orage, et la diminution de la recharge de la nappe phréatique¹³

La friche est une cuvette et recueille actuellement les eaux pluviales et de ruissellement sans aucun inconvénient, par infiltration. Le projet de PAD mettrait ceci à mal. Or, les mesures envisagées n'y remédient pas.

Le projet se base essentiellement sur la présence de noues infiltrantes, qui devraient constituer « *un élément fondamental qui permettra la régulation de la gestion des eaux pluviales sur le site* »¹⁴. Les autres termes utilisés : « *surface*

10 PAD, Ambition IV, premier considérant, tirets 1 et 2

11 PAD, Point J « Des observations relatives à l'environnement », considérant n° 50, deuxième tiret, points 1 et 2

12 RIE, p. 380, alinéa 3

13 RIE, page 384, point 1.5.3 Conclusion, premier alinéa, deuxième tiret

14 PAD, Point J « Des observations relatives à l'environnement », considérant n° 37 RIE, p. 380, alinéa 3

perméable, toiture verte, tamponnage, infiltration, etc.) »¹⁵ sont des variations sur un même thème, à l'exception des toitures vertes, qui n'absorbent toutefois qu'une quantité limitée d'eau pluviale (les toitures vertes sont généralement plantées d'orpins, qui sont des plantes de rocaille).

Les noues infiltrantes ne représentent qu'un volume très réduit par rapport à l'ensemble du site, et seront loin de présenter la capacité d'infiltration actuelle. Le solde, considérable, ira tôt ou tard à l'égout (notamment via le collecteur qui traverse la zone du PAD en sa partie sud et qui recueille indifféremment les eaux usées et pluviales¹⁶) et engorgera la station d'épuration de Bruxelles-Nord au premier orage.

Il s'agit d'une contradiction frontale avec le principe de séparation des eaux pluviales et usées, et le souci de réduire le recours à l'égout, souci pourtant affiché clairement « *l'objectif est de réduire au maximum le volume total des eaux (eaux de pluie, eaux grises et eaux brunes) envoyées à l'égout* »¹⁷.

Les recommandations du RIE en la matière, relatives à la mise en place de citernes, de recyclage des eaux grises, et de revêtements semi-perméables, sont écartées du projet de PAD et renvoyées aux projets d'opérationnalisation du site¹⁸, pour lesquels strictement aucune garantie n'est donnée.

Au surplus, les capacités d'infiltrations des autres espaces présentés comme semi-perméables (Spoorpark et Wadiparks) sont très limitées en raison du tassement du sol par la fréquentation et en raison des endroits minéralisés. A titre d'illustration, il suffit de se balader dans le parc du Cinquantenaire un jour de pluie pour s'apercevoir que l'eau ruisselle en surface.

L'objectif affiché du projet de limiter à un maximum de 5 l/s/ha le rejet des eaux pluviales vers le réseau d'égouttage public¹⁹ apparaît dès lors comme un vœu pieux, faute de moyens pour y parvenir.

Au contraire, les prescriptions littérales du projet (volet réglementaire) autorisent les futures demandes de permis d'urbanisme de minimum 5.000 m² à ne comporter que 10 % d'espaces verts, qui peuvent être situés ailleurs que sur le terrain concerné par la demande (ces espaces verts ne doivent même pas être situés dans la zone d'habitation), ne doivent pas être d'un seul tenant, ni être réalisés en pleine terre²⁰.

Quant aux eaux usées, le RIE évalue le nombre d'équivalents-habitants à 4.364 et le volume annuel d'eaux usées à 174.000 m³ ²¹.

15 PAD, Ambition IV, considérant n° 5

16 RIE, p. 198, point 5.3.5.1, alinéa 4

17 RIE, p. 27, point 3.1.7 « Une gestion durable de l'eau

18 PAD, point 7.5 « Recommandations du RIE en matière d'hydrologie et d'égouttage », premier considérant, tirets 1, 2 et 4, ainsi que considérant n° 2 du même point

19 RIE, p. 375, point 1.5.1, premier alinéa, dernier tiret

20 PAD, Volet réglementaire, p. 8, point 3 « Prescriptions littérales », rubrique 0.2. al. 2

21 RIE, p. 379, alinéas 2 et 3

Le PAD prévoit que « *les sous-quartiers seraient pourvus d'un réseau d'égouttage séparatif connecté au collecteur principal Vivaqua situé au sud du site* »²². L'emploi du conditionnel « *seraient* » indique que rien n'est sûr. De plus, ce collecteur principal recueille indifféremment les eaux usées et les eaux de pluie. Enfin, les avaloirs qui recueilleront les eaux de pluie aboutiront fatalement à l'égout.

- Le projet réduit drastiquement la biodiversité

Le PAD affiche, parmi ses ambitions, « *le maintien et le renforcement de la biodiversité est un des objectifs majeurs du projet de PAD* »²³.

Or, la nature du projet contredit cet objectif.

Actuellement, la friche Josaphat est une des zones naturelles majeures de la région de Bruxelles-Capitale. C'est un site de reproduction, une halte migratoire et une aire d'hibernage très importants. Une « prairie sauvage » de cette ampleur n'a pas d'équivalent à Bruxelles. De plus, elle se situe dans une partie de la ville qui, à l'exception du parc Josaphat, n'a pas de poumon vert.

De rares hyménoptères, libellules, orthoptères (dont le Grillon d'Italie, l'Œdipode turquoise et le Criquet ensanglanté) et oiseaux (dont la Huppe fasciée et le Hibou des marais), notamment, sont présents ou de passage sur site.

La construction sur site de 1.600 logements réduirait à rien cette biodiversité. Les Spoorpark, Wadiparks et la bande arborée qui subsisterait en bordure externe du site, ne constituent pas du tout un substitut acceptable.

Je comprends qu'il faille prévoir du logement pour les habitants de la région mais la croissance démographique bruxelloise marque le pas, la région ne manque pas de bâti inoccupé qui pourrait utilement être mobilisé, et la zone n'est pas propice à du logement de qualité acceptable (cuvette exposée au bruit des voies de chemin de fer, à l'accumulation des eaux de ruissellement et dépourvue de transports en commun régionaux suffisants - voir point suivant).

Enfin, une ville durable et agréable à vivre doit comporter des poumons verts (qui offrent aux habitants, gratuitement, des services de détente et délassément, infiltration des eaux de pluie, captation de CO², régénération des sols, maintien de la biodiversité). Or, cette partie de la ville en manque de manière flagrante (seul le parc Josaphat est proche, et il s'agit d'un parc, très agréable, mais dont le biotope n'est pas du tout comparable à celui de la friche Josaphat).

- Le projet manque de transports en commun régionaux suffisants

Si, malheureusement, le projet de construire 1.600 logements sur la partie ouest de la friche devait être mené à terme, ce ne sont pas moins de 4.364 équivalents-habitants²⁴ qui viendraient habiter sur zone. Les seuls transports en commun régional à proximité sont la ligne de tram 7, et les bus 64, 65 et 66, de plus petite capacité. Plus particulièrement, l'arrêt « Chazal » de la ligne de tram 7, au

22 PAD, Ambition IV, considérant n° 4

23 PAD, Ambition IV, considérant n° 2

24 RIE, p. 379, alinéa 2

sud de la zone, permet de rejoindre le centre et le métro via Montgomery, ou le nord de la ville.

A l'heure actuelle, le tram 7 est saturé. Aux heures de pointe, en direction de Montgomery, le tram est plein dès les arrêts Hôpital Paul Brien et Louis Bertrand, et les usagers doivent souvent laisser passer plusieurs trams avant de pouvoir accéder. Le problème est similaire dans l'autre sens. Pour les usagers faibles (PMR et poussettes), le tram est quasi inaccessible à ces heures-là. Pour les bus concernés, le problème est exactement le même.

Or, en supposant que seule la moitié des futurs 4.364 nouveaux habitants souhaitent utiliser les transports en commun (ce qui veut dire que 2.182 habitants prennent leur voiture ou ne se déplacent pas), il faudrait rajouter l'équivalent de neuf trams supplémentaires sur la ligne 7²⁵. Qui peut croire que tel sera le cas, alors que la saturation du tram 7 et des bus, à l'heure actuelle, n'est déjà rencontrée par aucune solution concrète ?

La solution mise en avant par le PAD en cette matière « *renforcer la capacité de la ligne de tram 7* »²⁶ apparaît dès lors comme illusoire.

● Conclusion

Nous vous demandons de renoncer à bâtir du logement sur la partie ouest de la friche Josaphat et de la laisser subsister comme zone naturelle, dont la région et ses habitants ont grand besoin.

Nous comprenons qu'il faille prévoir du logement pour les habitants de la région mais la croissance démographique bruxelloise marque le pas, la région ne manque pas de bâti inoccupé qui pourrait utilement être mobilisé, et la zone n'est pas propice à du logement de qualité acceptable. Bâtir du neuf est, malheureusement, plus « sexy » que rénover du bâti existant, mais rénover est plus durable, et permet de maintenir un poumon vert irremplaçable.

25 La ligne de tram 7 utilise les trams récents T4000, dont la capacité maximale est de 253 personnes

26 PAD, point 7.3 « Recommandations du RIE en matière de mobilité », premier considérant, rubrique b, premier tiret

Concerne: le projet d'aménagement de la Friche Josaphat. volet "Sols"

Bruxelles, le 23 novembre 2019

Chère madame, cher Monsieur

voici l'avis de _____, sur le PAD Josaphat (concernant la pollution des sols)

Madame, Monsieur,

En tant que Bruxelloise, Schaerbeekoise/Everoise et riveraine de la friche Josaphat, je suis particulièrement sensible au Projet d'Aménagement directeur Josaphat que le Gouvernement de la Région bruxelloise projette d'implanter sur la friche Josaphat à Schaerbeek.

Je suis consciente des enjeux que doit affronter la région bruxelloise pour devenir une ville moderne qui devra répondre aux besoins sociaux, économiques, environnementaux et culturels du XXIème siècle.

Le PAD Josaphat est actuellement à l'enquête publique.

Le point fondamental qui m'interpelle et qui m'inquiète est la surdensification de ce site : 1600 logements, écoles, crèches, hôtels, bâtiment sportif et une zone d'industrie urbaine. Tout cela implanté dans une cuvette entourée de maisons et d'immeubles d'habitations ainsi que de voiries saturées, et avec très peu d'accès et de sorties.

J'aborderai ci-dessous le domaine qui m'inquiète le plus dans cet énorme programme urbain : celui de la qualité du SOL sur lequel ce projet ambitionne de se développer.

Le sol de la friche Josaphat est en effet pollué comme j'ai pu le constater en lisant de rapport d'incidences environnementales (RIE) « PAD Josaphat » publié en avril 2019.

Voici deux extraits du RIE qui m'interpellent particulièrement.

Extrait du RIE (p. 161):

« Scories » (S) : remblai contenant des quantités plus ou moins importantes de scories.

Les scories sont rencontrées dans 92 forages. L'épaisseur de cet horizon noir varie entre

0,05 et 0,7 m, avec une moyenne de 0,27 m (moyenne sur 92 mesures). Les scories sont rencontrées aussi bien du côté ouest que du côté est des voies de chemin de fer.

Elles ont été rencontrées dans la grande majorité des forages réalisés dans la partie nord

du site (sur le territoire de la commune d'Evere) où aucune excavation n'avait été réalisée dans le cadre des mesures de gestions du risque (voir section 4.3.6. Pollution du sol) ;

Extrait du RIE (p. 177):

La couche de scories présente de nombreux dépassements des normes de l'Ordonnance sol pour des métaux lourds (cadmium, nickel, cuivre, zinc, plomb), le benzène, des HAP, certains solvants chlorés (trichlorométhane, trichloroéthène, 1,2-dichloroéthane), les huiles minérales et les PCB. Aucune valorisation des scories n'est possible en Région de Bruxelles-Capitale (en ce compris sur le terrain d'origine) ni dans les régions limitrophes a priori (valorisation en tant que 'bouwstof' en Région flamande à envisager) ;

Comme l'indique donc le RIE, le sol est bel et bien pollué sur l'ensemble du site (présence de scories). Cette pollution du sol n'est selon moi pas suffisamment considérée dans la conception du projet de PAD:

- Quel est son impact sur une potentielle production maraîchère (potager collectifs, zone de maraîchage professionnelle)?
- Quel est son impact sur la capacité d'absorption de l'eau de pluie?
- Quel est son impact sur la stabilité des fondations des bâtiments?
- Quel est son impact sur la santé public des personnes qui fréquenterons ces parcs?

Pourquoi la pollution du sol ne fait-elle pas l'objet d'un point d'attention dans le volet stratégique du PAD?

Nous exigeons un nouveau rapport d'incidences environnementales qui répondent à toutes ces questions.

Concerne: le projet d'aménagement de la Friche Josaphat. volet bruit

Bruxelles, le 23 novembre 2019

Chère madame, cher Monsieur

voici l'avis de _____, sur le PAD Josaphat (concernant les nuisances sonores)

Madame, Monsieur,

En tant que bruxelloise, schaarbeekoise/everoise et riveraine de la friche Josaphat, je suis particulièrement sensible au Projet d'Aménagement directeur Josaphat que le Gouvernement de la Région bruxelloise planifie d'implanter sur la friche Josaphat à Schaerbeek.

Je suis consciente des enjeux que doit affronter la région bruxelloise pour devenir une ville moderne qui devra répondre aux besoins sociaux, économiques, environnementaux et culturels du XXIème siècle.

Le PAD Josaphat est actuellement à l'enquête publique.

Le point fondamental qui m'interpelle et qui m'inquiète est la surdensification de ce site : 1600 logements, écoles, crèches, hôtels, bâtiment sportif et une zone d'industrie urbaine. Tout cela implanté dans une cuvette entourée de maisons et d'immeubles d'habitations ainsi que de voiries saturées, et avec très peu d'accès et de sortie.

J'aborderai ci-dessous le domaine qui m'inquiète le plus dans cet énorme programme urbain : celui de la qualité de l'ENVIRONNEMENT SONORE au sein duquel ce projet ambitionne de se développer.

Le Rapport d'Incidences Environnementales (RIE) informe que 6 à 8 trains de passagers traversent la friche chaque heure. Ceci a un impact non-négligeable sur la qualité de vie au sein des logements prévus. La mise en place d'un merlon, analysé dans le RIE, n'assure pas une façade calme pour chaque logement et d'autant moins pour des logements situés à R+8 comme le prévoit le PAD.

Quelle sera la pollution sonore à laquelle un appartement situé au 8ème étage d'un bâtiment R+8 sera exposée, si ce bâtiment est localisé côté ouest des rails et à proximité de ceux-ci, sachant que le bruit monte ?

Extrait du résumé non-technique (p53) :

« L'analyse des résultats montre que la réalisation du PAD va globalement améliorer la situation existante dans la mesure où chaque nouveau bâtiment constitue un obstacle à la propagation du bruit. Dès lors, les intérieurs des futurs îlots seront significativement plus calmes par rapport au bruit existant actuellement sur le site. »

Cette analyse est trompeuse. Certes les habitations situées en intérieur d'îlot bénéficient d'une atténuation sonore mais la configuration des bâtiments « en peigne » n'offre pas un obstacle imperméable au son. La présence de bâtiments à proximité des rails n'offre donc qu'un obstacle infime à la propagation du son vers les bâtiments situés plus loin des rails. Selon la vue 3D visible dans le projet de PAD, les bâtiments ont des structures plutôt allongées et ne possèdent donc pas d'îlots intérieurs.

Quel est l'impact sur l'atténuation sonore de la configuration des bâtiments en peigne? Quelle sera la

pollution sonore réelle à laquelle l'ensemble des bâtiments sera exposé ?

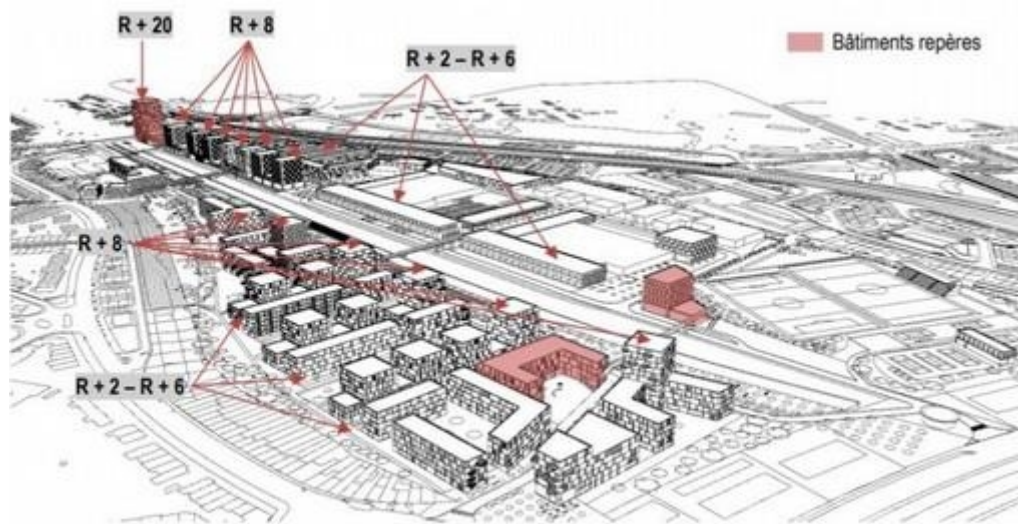


Figure 28 : Vue 3D du PAD depuis l'avenue Gustave Latis (ARIES sur 3D MSA, 2019)

objet : enquête publique sur le projet de Plan d'Aménagement Directeur (PAD) Josaphat.
Analyse du Rapport d'incidences environnementales : **Volet "accès au logement"**.

Chère madame, cher Monsieur

voici l'avis de _____, sur le PAD Josaphat (en soutien des naturalistes du collectif "sauvons la friche Josaphat")

Avis sur l'accessibilité de l'offre de logement

Les Bruxellois(es) sont de plus en plus nombreux à s'inquiéter de la privatisation progressive de certains espaces publics, tels que site Josaphat : aujourd'hui, ce site appartient à 100% à la Région, à qui appartiendra-t-il demain ? La SAU annonce aujourd'hui 45% de logement public. Ce que ne dit pas cet organisme (SA de droit public, propriétaire à 100%) c'est que d'ici la fin de ce chantier (horizon 2040) il ne nous en restera plus que 22%, (pour 78% de logements privés). En cause? Le logement public CityDev qui d'ici 20 ans pourra être revendu au privé. Pas très ambitieux, pour une administration qui se targue d'avoir la "maîtrise du foncier".

1. "mixité sociale"

Le volet stratégique du PAD précise que le site Josaphat constitue une opportunité "pour la construction de logements financièrement accessibles aux Bruxellois et adapté à leurs besoins (page 13, point 2.3). Un peu plus loin, le texte parle d'une : mixité sociale qui serait obtenue - notamment - en fonction du "niveau de revenus des ménages" qui viendront y habiter, et de la "diversité sociale et culturelle des nouveaux habitants". ... et d'éviter l'effet ghetto.

"Utiliser le foncier public pour répondre à l'essor démographique et pour répondre aux déséquilibres locaux en matière de logement public en général et en logements sociaux en particuliers (commune de Schaerbeek : 4,3% de logements sociaux par rapport à la moyenne régionale de 7,26% déjà insuffisante à répondre à la demande des ménages)"
(voir: volet informatif du du PAD)

Les chiffres suivants semblent indiquer que cet objectif ne pourra pas être rempli, et que le projet ne fera que maintenir et renforcer la forte polarisation qui existe déjà entre d'une part les bas revenus (notamment les habitants du parc immobilier du FS²⁷), et d'autre part les classes moyennes-supérieures du quartier des fleurs et des maisons privées du quartier Terdelt.

2. "Privatisation douce" d'un espace public de 24 ha

La Région prétend que – contrairement à d'autres villes européennes – Bruxelles n'abandonne pas totalement ses terrains à l'appétit des promoteurs. Il y a eu le ghetto de riches « Tour & Taxis », c'est vrai. Mais, depuis, de l'eau a coulé sous les ponts, et la Région aurait "tiré des apprentissages du passé"²⁸... et aurait appris à faire bon usage de ses ressources foncières. Est-ce la cas?

En 2014, le premier plan directeur prévoit la construction d'environ 460 unités de logement social (sur les 1839 unités de logement que devait compter le futur quartier). Le projet est vivement critiqué ...

- critique de la privatisation progressive du parc immobilier : 55% du futur parc de logement se trouvera dès le début du projet entre les mains du privé, contre 45% de logement qui resteront la propriété de l'administration publique (sauf les logements citydev, qui finiront eux aussi par tomber dans le giron du privé).
- critique de la densité du futur quartier, jugée excessive par les comités de quartiers et les associations écologiques,
- critique de la mauvaise desserte du futur quartier en transports en commun

Deux ans plus tard, un second plan directeur est approuvé par le gouvernement bruxellois. On parle alors de 1584 unités de logement (au lieu de 1839). Nous avons 156.000m² de surface de logement (SBHS), soit 1584 unités, répartis comme suit...

- 97.900m² (SBHS logement) dans la campus résidentiel (soit 993 unités)
- 58.200m² (SBHS logement) dans le quartier de la gare (soit 591 unités)

La Région a donc mis de l'eau dans son vin sur la question de la "densité" ; mais a totalement ignoré une des principales critiques du projet : la critique de la "privatisation douce" de ce bien public.

3. Pourcentages trompeurs

Le projet Josaphat - dont les contours ont été formalisés dans la PAD qui passe aujourd'hui à l'enquête publique - affiche par ailleurs des pourcentages trompeurs. En effet, à en croire la Région 55% du total serait privé (85.800m² SBHS), et 45% public (70.200m² SBHS). Or, d'ici la fin du chantier de construction du quartier Josaphat (horizon 2040), le pourcentage de "logement privé" passera vraisemblablement de 55% à min. 73% de surfaces de logement privé.

En cause : les 18% de logement moyen acquisitif (log. public) gérés par CityDev : ces unités seront cédées au privé d'ici 20 ans. Car, l'opérateur en charge de la production de logements acquisitifs publics (CityDev) dispose d'un droit de préemption de 20 ans. Au-delà de cette

²⁸ « Le fait que ce soit un opérateur public et non un acteur privé qui soit à la manœuvre pour le développement du site est une garantie que ce n'est pas la rentabilité qui va guider le développement du site mais bien des réponses à des enjeux régionaux » (citation d'un membre de la SAU, 21 octobre 2019, à propos du PAD Josaphat).

période, les logements qu'il construit (à grands renforts de subsides) peuvent être revendus sur le marché privé à n'importe qui et à n'importe quel prix. Il ne restera donc (d'ici les années 2040) que 22% stricto sensu ; correspondant aux 22%% de logement social locatif²⁹.

En résumé : on assiste ici à un projet qui conduit à privatiser la majeure partie d'un bien public. A terme, d'ici un peu plus de vingt ans, le nouveau quartier (s'il voit le jour) comptera 1236 unités de logement privé (78%) contre 348 unités de logement public stricto sensu (22%). Une quantité dérisoire au regard des dizaines de milliers de bruxellois qui sont en attente d'un logement social et sont forcés de se loger sur le marché privé, dans des conditions souvent inacceptables.

Recommandations en matière de participation

Aux erreurs de calcul mentionnées ci-dessus s'ajoutent des erreurs relatives au "mode de participation citoyenne" employé dans le cadre de cette enquête publique. La SAU et Perspective demandent ici aux Bruxellois(es) de rendre un avis sur un projet "déjà ficelé", "clé sur porte", alors que la phase de diagnostic n'est pas encore aboutie, et que le cahier des charges du projet est déjà écrit (voir: procédure de dialogue compétitif entamée avec les 6 consortiums).

Cela soulève des questions de légitimité démocratique : les OIP en charge de la planification urbaine et de l'aménagement urbain accordent une place prépondérante aux promoteurs et une place dérisoire aux citoyens. Cela peut et doit changer. Nous demandons une réforme de la politique de participation citoyenne en RBC : les diagnostics doivent être réalisés en amont des enquêtes publiques et le cahier des charge en aval. Or, aujourd'hui, c'est l'inverse qui est vrai³⁰. La Région doit suivre les recommandation de son ministre en charge de la Participation citoyenne, et veiller au respect de la convention d'Aarhus du 25 juin 1998 sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement.

Recommandations en matière de logement

Nous demandons au gouvernement bruxelloise de procéder à l'abrogation de l'arrêté instaurant un PAD pour la construction d'un quartier mixte sur le site Josaphat. Car, les fonctions des espaces de nature sont essentielles pour toutes et tous. Rien ne justifie la destruction de cet espace de biodiversité. Le prétexte de l'urgence sociale est fallacieux, car sur ce terrain 100% public, seuls entre 22 et 25% correspondront réellement à ce qu'on peut appeler du "logement public bon marché".

Bref : nous demandons au gouvernement de ...

- ... revoir ses ambitions à la baisse. Le projet "bis" devra être compatible avec la fonction de réserve de biodiversité du site Josaphat : c'est-à-dire un projet de parc de logement de max. 800 unités (au lieu des 1600 prévues dans la plan actuel) et à

29 les 5% de log. soc. acquisitif auront permis à des personnes d'accéder à la propriété privée de leur logement ; mais seront stricto sensu deu logement privé

30 Dernier exemple en date, qui illustre cette inversion des priorités : les monitorings hypothétiques proposés par Perspectives.brussels et la SAU lors de la séance de présentation le 21 octobre 2019, pour réévaluer la situation de la mobilité en cas de problème au cours de la réalisation du PAD Josaphat.

100% public, avec une vraie mixité sociale, c'est-à-dire un tiers de logement public social, pour deux tiers de logement public modéré. Cela fera 266 unités de logement social locatif qui seront créées sur le site ; auxquelles il faudra ajouter entre 80 et 100 d'unités qui seront créées via la reconversion du bâti inoccupés des quartiers voisins (ex: Colonel Bourg).

- ... de créer de nouveaux emplois publics dédiés à la construction de logements sociaux : un personnel dont l'unique tâche devra être de faciliter et d'accélérer le travail de de *reconversion du bâti inoccupé* de la région (6,8 millions de m² d'immobilier vacants) et le refinancement du parc immobilier public. 6,8 millions de mètres carrés, c'est l'équivalent de 20 fois le futur PAD Josaphat en surfaces vides.